

**ACP/83/007/14 Rév.4**  
*QPDH: JFK/bm*  
Tr:DN

**Bruxelles, le 6 novembre 2014**

**DECLARATION DU GROUPE DES ETATS ACP**  
**SUR**  
**L'EPIDEMIE D'EBOLA EN AFRIQUE DE L'OUEST**

**Le Comité des ambassadeurs ACP, réuni en sa 877<sup>ème</sup> session le 6 novembre 2014 à Bruxelles (Belgique)**

**Vivement préoccupé** par la flambée, depuis mars 2014, de la fièvre hémorragique Ebola dans des pays d'Afrique de l'Ouest, à savoir la Guinée, le Libéria, la Sierra Leone et le Nigéria, qui a atteint un niveau épidémique avec environ plus de 3000 décès déclarés à ce jour, et qui pourrait affecter plus de 20 000 personnes et se propager dans un plus grand nombre de pays, comme en République démocratique du Congo, par exemple, où 31 décès consécutifs à une épidémie distincte ont été rapportés ;

**Notant** que l'actuelle épidémie d'Ébola constitue une menace pour la paix et la sécurité mondiales, et un risque de santé publique majeur pour les pays touchés et d'autres pays en raison de la virulence du virus, de l'intensité de la transmission au niveau communautaire et à celui des établissements de santé, ainsi que de la faiblesse des systèmes de santé des pays actuellement concernés et des pays les plus exposés au risque ;

**Reconnaissant** que les pays affectés sont confrontés à de nombreux défis, dont notamment la fragilité de leur système de santé qui manque cruellement de ressources humaines, financières et matérielles, la forte mobilité des populations qui accroît les risques liés aux mouvements transfrontaliers de personnes infectées, ainsi que la faible capacité du réseau régional de surveillance et d'intervention pour les maladies ;

**Constatant** qu'il n'existe pas de vaccins ou de traitements homologués contre le virus d'Ébola, bien que des traitements expérimentaux aient été administrés à certains patients ;

**Saluant vivement** les efforts déployés par les gouvernements des pays touchés et la région Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine (UA) à travers sa mission de lutte contre l'épidémie d'Ébola en Afrique de l'Ouest (ASEOWA), la Banque africaine de développement (BAD), les organismes compétents, les agences et programmes spécialisés du système des Nations Unies (tels que l'OMS et l'UNICEF), le Groupe de la Banque mondiale, l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, les organisations non gouvernementales (ONG), telles que Médecins sans frontières (MSF), la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que la communauté internationale, en vue d'endiguer cette maladie ;

**Prenant note avec satisfaction** des contributions financières, matérielles et techniques fournies par un certain nombre d'États ACP, dont le Botswana, la Côte d'Ivoire, Cuba, la République Démocratique du Congo, l'Éthiopie, la Guinée Equatoriale, le Ghana, la Gambie, le Kenya, la Namibie, le Nigeria, le Sénégal, l'Afrique du Sud, l'Ouganda et Timor-Leste, à ces efforts de lutte contre l'épidémie d'Ébola dans les pays touchés en Afrique de l'Ouest, et **reconnaissant** en particulier l'appui que Cuba continue d'apporter au secteur de la santé de nombreux États ACP à travers ses brigades médicales, ainsi que sa riposte rapide à l'actuelle épidémie d'Ébola, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé ;

**Notant avec préoccupation** que les restrictions imposées sur les voyages et le commerce à destination et en provenance des pays affectés, notamment la suspension des opérations de certaines compagnies aériennes régionales et internationales, entravent les efforts d'intervention ainsi que la production et la fourniture alimentaires ;

**Soulignant** que l'actuelle épidémie d'Ébola ne constitue plus seulement une préoccupation régionale, mais aussi une urgence de santé publique internationale susceptible d'entraîner des conséquences humanitaires, économiques et sociales ;

**Déclare ce qui suit :**

**Invite instamment** les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne, les organismes compétents, les agences et programmes spécialisés du système des Nations Unies, l'Union africaine et l'ensemble de la communauté internationale à fournir d'urgence, de façon opportune, efficace et coordonnée, les ressources et l'assistance nécessaires aux pays touchés afin d'appuyer et de renforcer leurs capacités de riposte à l'épidémie d'Ébola.;

**Se félicite** de la décision des Nations Unies de créer un Fonds d'affectation spécial multipartenaires pour la lutte contre l'Ébola et un Fonds de lutte contre l'Ébola lié à la Fondation des Nations Unies, et appelle instamment au déploiement rapide de ces mécanismes ;

**Lance un appel** aux autres États membres ACP, au nom de la solidarité du Groupe ACP, pour qu'ils contribuent aux efforts de lutte contre cette épidémie d'Ébola sans précédent dans la région Afrique de l'Ouest ;

**Invite** en outre la communauté internationale à soutenir la mise en œuvre d'interventions transfrontalières synchronisées visant à combattre la fièvre Ébola actuelle, et à prêter assistance aux pays exposés aux risques de propagation dans d'autres régions d'Afrique, comme la République démocratique du Congo, à travers le renforcement de la surveillance épidémiologique, la conduite d'évaluations rapides, la mobilisation sociale et la formation des personnels de santé ;

**Invite** les États à lever les restrictions en matière de voyage et de commerce appliquées à la suite du déclenchement de l'épidémie d'Ébola, et **appelle** les compagnies aériennes et maritimes à maintenir les liens commerciaux et de transport avec les pays affectés.

**Recommande** qu'une conférence internationale sur la lutte contre l'épidémie d'Ébola soit convoquée à Bruxelles, en Belgique, sous l'égide du Groupe des États ACP, de l'Union africaine et de l'Union européenne.